

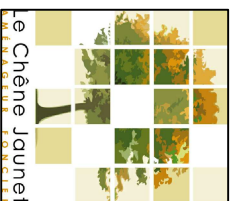
DEPARTEMENT DE L'EURE

COMMUNE D'ALIZAY

" Le Domaine du Panorama "

22 terrains à bâtir

Plan de Pré-Commercialisation Lot n° 16



Aménageur :
SAS LE CHENE JAUNET
54, rue du général de Gaulle
27340 Pont de l'Arche

DOSSIER N° 15669

ECHELLE 1/200e



AGENCE EURE :
10b/12 Avenue de la Libération
BP 57
27110 LE NEUBOURG
Tel : 02.32.33.10.88
Fax : 02.32.33.50.21

AGENCE SEINE MARITIME :
27 Cours Carnot
BP 910241
76502 ELBEUF Cedex
Tel : 02.35.03.59.60
Fax : 02.35.33.60.44

AGENCE EURE-ILE DE FRANCE :
26 Avenue Ile de France
BP 217
27202 VERNON Cedex
Tel : 02.32.51.55.59
Fax : 02.32.21.11.76

BET V.A.D. :
74 Rue de Brihonne
BP 6
27320 BOURGTHÉROULDE
Tel : 02.35.77.04.16
Fax : 02.35.77.07.45

INDICE	A	Etabli le 11/05/2015	INDICE	E	INDICE	I
B			F		J	
C			G		K	
D			H		L	

LEGENDE DU PLAN DE L'ETAT ACTUEL DES LIEUX

- o Souche
- Limite cadastrale
- Clôture ciment
- Clôture légère
- Haie Vive
- Arbre
- Sapin
- Poteau E.D.F
- Poteau P.T.T
- Poteau Eclairage Public
- Panneaux de Police
- Bouche deau
- Borne ancienne
- Borne O.G.E. posée le 22.04.2015
- Signe d'appartenance
- Signe de mitoyenneté
- P.F.
- Pieu Fer

LEGENDE DU PLAN DES REVETEMENTS ET ESPACES VERTS

- AI REVETEMENTS**
- Voirie en enrobé 0/10
- Accès en enrobé 0/6
- BI ESPACES VERTS**
- Espace engazonné
- Noue de transit des Eaux Pluviales de la voirie
- Végétation héliophyte (Iris pseudocarus, Phalaris arundinacea, Phragmite communis, Scirpus lacustris, Typha latifolia)
- Hêtre 12/14 planté par l'aménageur
- Talus bâché planté par l'aménageur (Cotoneaster rampant, Genévrier rampant bleu, Genêt rampant jaune et Lierre vert tapissant)
- Talus bâché planté par l'aménageur (Carex, Arum, Jonc, Iris laevigata, Ranunculus ficaria, Iris pseudacorus, Cyperus (papyrus et souchet comestible), Redan

LEGENDE DU PLAN DES RESEAUX

- Coffrets EDF, Eau potable, France Télécom
- Chambre Télécom K2C
- Candélabre
- Amorce EU Ø100
- Boîte de branchement EU
- Regard de visite EU Ø1000
- Grille avaloir visible, décaitées et siphonnées avec une hauteur de décaitation de 50cm
- Tête de buse
- Enrochement anti-érosion

LEGENDE DU PLAN RECLEMENT GRAPHIQUE

- Accès imposés
- Implantation **obligatoire** du portail à 5m en recul à l'intérieur des parcelles
- Entrée charretière

- Haie champêtre à planter obligatoirement **par et à la charge des acquéreurs** composition au moins deux espèces locales (Hêtre, Charmille, Houx, Fresnes, Noisetier, Orme blanc) Pour les haies des lots n° 10, 11, 14 et 15 ces dernières seront situées en haut des talus. Pour la haie située le long la limite entre les lots n° 11 à 14 et la voirie double sens elle sera implantée 1.50m en retrait de limite parcellaire.
- Clôture grillagée à implanter (ou non) 1 m à l'intérieur de la parcelle **par et à la charge des acquéreurs**
- Zone d'implantation des constructions (non concernées annexes de - de 20m², Art AU67)
- Axe de faîtage des toitures (Imposition PAUD)
- Hêtre 12/14 à planter par l'aménageur

isière du bois

Zone non aedificandi 30m

OGF

22.16

43.00

20.47

1.53

22.00

42.00

41.00

40.00

39.00

38.00

36.00

37.00

34.00

33.00

32.00

31.00

30.00

27.06

19.53

27.06

Lot n°16
981 m²

Lot n°17
934 m²

Lot n°
896 m²

Lot n°24
42 m²

Terrain à bâtir

Terrain à bâtir

Terrain à

5.00m

3.00m

3.00m

3.00m

3.00m

5.00m

3.00m

3.00m

5.00m

5.00

8.28

25.18

6.94

5.00m

Casearia e L'Etat

